

PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES TOURNOIS DES SPORTS D'ÉQUIPE

Seuls les pays correctement inscrits par le renvoi du « Formulaire d'inscription définitive pour les sports d'équipe » et par le paiement d'une caution de EUR 5000 par équipe engagée (beach-volley: EUR 2500) dans le délai imparti, seront pris en compte pour la sélection.

1) NOMBRE D'ÉQUIPES PAR SPORT

Maximum une (1) équipe masculine et/ou une (1) équipe féminine par sport et par pays :

Sport d'équipe	Hommes	Femmes
Football	max. 16 équipes	max. 16 équipes
Basketball	max. 24 équipes	max. 16 équipes
Volley-ball	max. 24 équipes	max. 16 équipes
Water-polo	max. 16 équipes	max. 8 équipes
Hockey sur gazon	max. 8 équipes	max. 8 équipes
Rugby à 7	max. 16 équipes	max. 16 équipes

Maximum deux (2) équipes masculines et/ou deux (2) équipes féminines par pays :

Sport d'équipe	Hommes	Femmes
Beach-volley	max. 32 équipes	max. 32 équipes

2) DATES LIMITES & MODALITÉS D'INSCRIPTION (Art. 5.4.6)

Sport	Date					
	6 janvier	1er février	6 avril	6 juin	A l'arrivée	A la 1 ^{re} réunion technique générale
Basketball Football Volley-ball Water-polo Hockey sur gazon Rugby à 7 Beach-volley	Inscription générale	1. Caution de 5000 EUR (2500 EUR pour le beach-volley) 2. Formulaire d'inscription définitive	1. Inscription quantitative 2. Inscription Juges & Arbitres	1. Inscription nominative 2. Inscription individuelle	1. Dossier individuel 2. Droits de participation 3. Droits d'inscription FISU	Confirmation définitive des joueurs et arbitres
Formulaires à adresser à	FISU + CO	FISU	FISU + CO	CO	CIC + CO	CT

- La date limite pour l'inscription définitive pour tous les sports d'équipe est fixée au **1^{er} février 2013**.
- A l'exception du beach-volley (pour lequel le tirage au sort des équipes aura lieu lors de la 1^{re} réunion technique générale), la sélection des équipes et le tirage au sort des poules seront effectués à Kazan, conjointement avec la réunion des Chefs de mission, **du 3 au 7 avril 2013**.
- Un formulaire d'inscription définitive par sport (tournoi) doit être envoyé à la FISU.
- Tous les autres formulaires d'inscription seront envoyés par le CO aux pays invités.
- Tous les formulaires seront aussi disponibles sur le site internet du CO **www.kazan2013.com**, au format "Acrobat Reader" téléchargeable gratuitement et sur **l'extranet de la FISU**.

3) CRITERES DE SELECTION DES ÉQUIPES

Pour la sélection des sports d'équipe, si le nombre d'inscrits est supérieur au niveau de participation autorisé, les critères suivants seront pris en compte :

- L'inscription/ nomination et le paiement de la caution
- Les équipes ayant été classées dans la moitié supérieure du classement de l'Universiade précédente seront automatiquement qualifiées.

Les autres équipes participantes seront sélectionnées sur base d'un système d'invitation (wild card), selon des critères définis par la CTI de la FISU (géographie, représentation continentale, classement FISU, classement FSI).

4) CONDITIONS REQUISES POUR LES OFFICIELS TECHNIQUES INTERNATIONAUX (ARBITRES ET JUGES)

- Chaque équipe est tenue d'amener des arbitres internationaux, tel que spécifié dans le "Règlement pour l'Universiade d'été 2013 à Kazan, Russie". Ce règlement est disponible sur le site internet du CO www.kazan2013.com, au format "Acrobat Reader" téléchargeable gratuitement et sur **l'extranet de la FISU**.

- Les pays ne remplissant pas ces conditions:

- devront prendre en charge les frais d'un arbitre ou d'un juge international d'un autre pays, approuvé par la FISU. Dans ce cas, des informations supplémentaires concernant les frais et procédures de nomination ci-dessous seront envoyées aux délégations en temps utile.

ou

- payer au Comité d'organisation au moment de l'accréditation, une pénalité de deux mille cinq cents euros (EUR 2 500) par juge ou arbitre manquant.

Le Comité d'organisation déduira le montant de cette pénalité de la caution payée par la délégation.

- Les pays doivent communiquer à la FISU et au Comité d'organisation au plus tard le **6 avril 2013**, les noms et la catégorie de leurs juges et arbitres (1 effectif + 1 suppléant non-accompagnant par juge ou arbitre désigné).

5) MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA CAUTION (art.5.4.4.)

- La caution de EUR 5 000 / EUR 2 500 (valeur nette - frais bancaires payés par votre association) doit être payée au compte de la FISU, tel que spécifié ci-après.
- Dès réception de votre formulaire d'inscription définitive, nous vous ferons parvenir la facture liée à la caution spécifiée, sur base de laquelle vous pourrez procéder au paiement.
- Pour la communication à indiquer lors du paiement sur base de facture, veuillez-vous référer aux instructions indiquées sur la facture.

Bénéficiaire: F.I.S.U

Numéro de compte : 1163212-12-2

IBAN: CH96 0483 5116 3212 1200 2

Code BIC/ SWIFT: CRESCHZZ80A

Banque : CREDIT SUISSE

Paradeplatz 8

CH-8070 Zurich, Suisse

Dans le cas où vous payez avant de recevoir votre facture, la communication à mentionner impérativement sur l'ordre bancaire doit contenir les éléments suivants :

- le nom de l'association
- le nom du pays
- le(s) sport(s) concerné(s)
- hommes ou femmes, si d'application



INFORMATION CONCERNANT LES SPORTS D'ÉQUIPE DE LA FISU
LAUSANNE, LE 30 NOVEMBRE 2012



- Merci de nous faxer au **+41 21 6015612** la copie de votre ordre de virement afin de nous aider à identifier votre paiement.
- La FISU vous adressera un reçu.

6) NOTE DE CRÉDIT POUR LES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES

- Si votre équipe est sélectionnée et participe effectivement au tournoi, votre caution sera créditée au Comité d'organisation pour couvrir les droits de participation.
- Le "Reçu FISU" doit être présenté par le Chef de mission, à l'arrivée à l'Universiade d'été, au centre d'accréditation du Comité d'organisation.

7) NOTE DE CRÉDIT POUR LES ÉQUIPES NON SÉLECTIONNÉES

- La FISU créditera votre/vos caution(s) au Comité d'organisation pour leurs droits de participation d'autres compétiteurs inscrits à l'Universiade d'été 2013. Dans ce cas, le "Reçu FISU" doit être présenté par le Chef de mission, au centre d'accréditation du Comité d'organisation de l'Universiade d'été.

ou

- La FISU vous remboursera votre/vos caution(s) sur demande de votre part.

8) FORFAIT D'UNE ÉQUIPE

Si une équipe devait se retirer après avoir été sélectionnée, la caution sera conservée pour couvrir les frais entrepris par le Comité d'organisation et la FISU. (50% pour le Comité d'organisation, les 50% restant devenant propriété de la FISU).

Contacts - Inscriptions

E-mail Universiade d'été: summer.universiade@fisu.net

Tel.: +41 21 6130810

Fax: +41 21 6015612

Plus d'informations sur www.fisu.net